



SAUVONS NOS TERRES 84

Charte pour la préservation Des espaces naturels, agricoles et forestiers à Cavaillon Proposée aux candidats aux élections municipales 2020

Le collectif Sauvons nos terres 84 appellent les Cavaillonnais, les citoyens, les paysans à se mobiliser, à manifester, à résister ensemble pour sauver les espaces naturels, agricoles et forestiers. Il favorise et organise la participation citoyenne pour permettre la fin de l'artificialisation dans la commune.

Les scientifiques nous alertent sur le risque d'emballlement climatique et ses conséquences catastrophiques pour l'humanité, ils appellent à travailler activement à la reconquête des sols, en luttant contre leur artificialisation. Elle engendre partout une perte de biodiversité, de productivité agricole, de capacité de résilience face au risque d'inondation, au changement climatique, à la précarité énergétique, une banalisation des paysages, une perte d'attractivité, y compris économique, des territoires.

Les mesures de la charte sont portées auprès des candidats puis des élus afin qu'ils s'engagent à leur mise en œuvre.

Les candidats s'engagent à respecter les principes suivants :

- construction des politiques agricoles et alimentaires locales en associant élus, citoyens, fonctionnaires, acteurs locaux...
- intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale sur les projets locaux.

Les candidats s'engagent à respecter les mesures suivantes :

- appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs.
- préserver et développer le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs dans une logique paysanne.
- proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.
- mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.
- protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun.
- créer une commission extramunicipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets de la commune et de la communauté de communes avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.

Sauvons nos terres 84, pourra ensuite suivre et accompagner la municipalité dans la mise en œuvre des engagements pris tout au long du mandat.

Des idées pratiques pour respecter les mesures

Appuyer la structuration de filières paysannes :

- mettre en place un projet alimentaire territorial (PAT)
- appuyer la création de coopératives de producteurs locaux.
- soutenir les investissements nécessaires aux projets de filières : stockage, ateliers de transformation.
- communiquer sur les producteurs locaux et les points de vente directe.
- soutenir la création d'associations ou de coopératives de consommateurs.
- soutenir la création de magasins de producteurs.
- utiliser la commande publique pour développer les filières locales et équitables.

Préserver le foncier agricole :

- renoncer à l'urbanisation des zones des Hauts Banquets, du Bout des vignes, du Camp, de la route des Taillades.
- implanter le futur centre hospitalier proche du centre-ville.
- réaliser un diagnostic foncier territorial, mené de façon participative avec tous les acteurs du territoire, identifier les terres disponibles, les besoins de la population, les logements vacants, les friches industrielles, maîtriser le développement des zones commerciales...
- mettre en place une Zone agricole protégée ou un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels.
- mettre en réserve des terres le temps de trouver un repreneur, constituer des unités viables pour l'installation, réhabiliter des terres en friche, sensibiliser les propriétaires.
- favoriser la transmission des fermes.
- aider la création d'espaces-test.
- soutenir les programmes vers une conversion à l'agriculture biologique.
- favoriser l'accès au logement des agriculteurs.

Proposer une alimentation biologique dans la restauration collective :

- former les cuisiniers, le personnel de cantine, les acheteurs, les gestionnaires.
- déployer un plan de sensibilisation sur la nécessité de diversifier sa consommation de protéines, organiser des ateliers sur la provenance des aliments, organiser des visites de fermes, des pesées d'assiette, le tri des déchets pour agir sur le gaspillage alimentaire, construire les menus.
- approvisionner la restauration collective en fruits et légumes locaux et biologiques.
- introduire dans les différents cahiers des charges et appels d'offres des marchés publics des critères de qualité environnementale et de bien-être animal, en particulier des produits bio et issus du commerce équitable.
- créer une filière de collecte et de compostage des déchets organiques des établissements publics, des entreprises et des particuliers.

Mettre fin au développement des grandes surfaces commerciales :

- fixer les règles d'implantation des commerces dans le PLU.
- geler l'extension des zones commerciales périphériques.
- exiger la végétalisation des parkings des zones commerciales existantes.
- orienter le développement commercial dans des logiques de proximité.
- développer les circuits courts de distribution des productions locales.
- développer une politique de revitalisation du centre-ville.
- mettre en place des formes de concertation active dans l'élaboration du projet commercial de la



commune.

Protéger la ressource en eau :

- lutter contre les différentes pollutions agricoles, industrielles, dues aux transports, aux déchets...
- adapter les stations d'épuration à l'importance de la population.
- stopper l'artificialisation permet de diminuer le ruissellement, les inondations, d'améliorer l'alimentation des nappes phréatiques, le stockage de l'eau dans les sols.
- diminuer les prélèvements d'eau, le gaspillage, encourager la sobriété.
- maintenir l'irrigation gravitaire en plaine de Durance pour l'alimentation de la nappe phréatique, la biodiversité, l'écoulement des eaux pluviales.
- ne plus investir dans les réseaux tuyaux pour la gestion des eaux pluviales.
- mettre en place, en amont de la validation des permis de construire de projets d'aménagement, une réunion sur la gestion de l'eau.

Créer une commission extramunicipale pour représenter les intérêts de la nature

- elle adresse des avis consultatifs, n'a pas le pouvoir de prendre une décision, mais possède un droit de veto.
- sa composition (nombre de personnes, tirage au sort...) et son fonctionnement (charte, fréquences des réunions...) sont à définir.

